
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 janvier 2014, à 10 heures

Président(e) : M. Eviatar Manor (Israël)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1302^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez peut-être, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son Excellence M. Ban Ki-moon, prendra la parole devant la Conférence ce matin vers 10 h 30. En attendant l'arrivée du Secrétaire général, je propose d'entamer nos travaux en nous concentrant sur deux points : l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation des demandes de statut d'observateur auprès de la Conférence lors de la présente session. Quoi qu'il en soit, que nous en ayons terminé avec ces deux points ou non, j'ai l'intention de suspendre la séance à 10 h 25 pour aller accueillir le Secrétaire général au Salon français voisin. Je crois comprendre que le Secrétaire général n'aura pas beaucoup de temps à nous consacrer ; après son discours, je suspendrai donc une nouvelle fois la séance afin de lui permettre de quitter la salle. Nous reviendrons ensuite à l'ordre du jour.

Je vous invite à consulter le projet d'ordre du jour pour la session de 2014 de la Conférence. Ce projet figure dans le document CD/WP.578, dont vous êtes saisis. Je propose d'assortir l'ordre du jour d'une déclaration présidentielle identique à celle des années précédentes et libellée comme suit :

À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je considère que la Conférence est prête à adopter le projet d'ordre du jour que contient le document portant la cote CD/WP.578, suivi par la déclaration que je viens de vous lire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour sera publié par le Secrétariat en tant que document officiel de la Conférence.

Je passe à présent à la liste des demandes d'États non membres de la Conférence souhaitant participer à nos travaux au cours de la session de 2014. Si leurs demandes sont acceptées, les États en question pourront prendre place dans la salle dès ce matin afin d'écouter la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les États qui ont soumis des demandes sont : l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, les Émirats arabes unis, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Ghana, la Grèce, le Guatemala, la Jordanie, le Kirghizistan, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, le Népal, Oman, les Philippines, le Portugal, le Qatar, la République de Moldova, la République dominicaine, la République tchèque, le Saint-Siège, la Serbie, Singapour, la Slovaquie, la Thaïlande et l'Uruguay.

Vous êtes à présent saisis de ces demandes qui figurent dans le document CD/WP.577, qui contient toutes les demandes parvenues au Secrétariat au plus tard hier, le 20 janvier 2014 à 16 heures. Les demandes des États non membres après cette date seront soumises à votre examen et à votre décision lors de la prochaine séance plénière. Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes ? Je considère que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite nos délégations ayant le statut d'observateur à prendre place dans la salle.

Permettez-moi de suspendre la séance afin d'accompagner le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la tribune. La séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son Excellence M. Ban Ki-moon, je voudrais observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Kaboul qui a eu lieu vendredi dernier, tuant des citoyens d'au moins neuf nationalités différentes, dont quatre fonctionnaires des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur le Secrétaire général, c'est pour moi un honneur de vous donner la parole.

M. Ban Ki-moon (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Là d'où je viens, 2014 est « l'année du cheval bleu ». Le cheval est bien évidemment le symbole de l'énergie et de la rapidité. C'est aussi, bien sûr, un animal imaginaire. J'espère que ce respectable organe, en tant qu'unique instance permanente de négociation dans le domaine du désarmement, s'inspirera de ce cheval afin que 2014 soit une année d'action et de créativité. Néanmoins, je vais être très franc. C'est la quatrième fois que je me tiens devant la Conférence du désarmement, mais la première dans le cadre de mon second mandat. Quand j'ai envisagé de m'adresser à nouveau à vous aujourd'hui, certains de nos conseillers principaux me l'ont déconseillé. Selon eux, il y a peu de perspectives de progrès cette année. Ils s'interrogeaient sur l'intérêt d'y consacrer du temps dans un agenda déjà chargé à la veille de la Conférence de Genève sur la Syrie. Pourtant, j'ai décidé de venir vous rencontrer. Pourquoi ? Parce que je suis un fervent défenseur du multilatéralisme. Sachez que j'ai toujours foi en cette noble institution. Je vous encourage à être à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Votre mandat est de désarmer, mais aujourd'hui je vous dis : « Armez-vous ! Armez-vous de l'esprit du cheval bleu et mettez-vous en marche. Pour aller vite et pour aller loin. ».

Depuis notre dernière rencontre en 2011, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à entamer des négociations de fond. Cependant, le monde n'a pas attendu. L'année dernière, la communauté internationale a été horrifiée par l'utilisation atroce d'armes chimiques en Syrie. D'une seule voix, nous avons condamné ces actes, que nous avons qualifiés de violation scandaleuse du droit international humanitaire et de crime de guerre. L'odieuse emploi des armes chimiques est un rappel brutal de la nécessité de faire face aux dangers que représentent toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que surviennent de nouvelles catastrophes avant d'agir.

La Convention sur les armes chimiques est votre héritage. Elle a été créée par la Conférence du désarmement. L'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques atteste d'une prise de conscience quant à l'importance du désarmement et de la non-prolifération pour faire régner la paix dans le monde. J'espère que vous vous en inspirerez.

Mon message est clair. N'attendez pas que les autres agissent. Montrez la voie. Ne vous cachez pas derrière le raisonnement utopique selon lequel, tant que les conditions idéales en matière de sécurité ne sont pas réunies, il est impossible de poursuivre sur la voie du désarmement nucléaire. Cette logique est dépassée. C'est la mentalité de la guerre froide. Nous devons faire face aux réalités du XXI^e siècle. La Conférence du désarmement peut être une force motrice dans l'édification d'un monde plus sûr et d'un avenir meilleur. Telle est sa mission.

Comme vous le savez tous, j'ai placé le désarmement et la non-prolifération au premier plan des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Un mécanisme fonctionnel peut et doit contribuer de manière importante à la paix et à la sécurité internationales. Des économies en matière d'armement peuvent favoriser le développement et l'amélioration du bien-être à l'échelle mondiale. Votre travail pourrait constituer un apport considérable à l'heure où la communauté internationale s'efforce d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de formuler un programme de développement solide pour l'après 2015. Des progrès ont déjà été réalisés, sur lesquels s'appuyer. Le Groupe de travail à composition non limitée convoqué à Genève l'année dernière a lancé de nouvelles idées quant à la marche à suivre.

La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question continue de figurer parmi les priorités internationales majeures et qu'elle mérite l'attention des plus hautes instances. On assiste aujourd'hui à une prise de conscience accrue des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Je reconnais et salue les efforts considérables que vous avez déployés pour sortir de cette impasse. Certes, il n'y a pas eu de percée, mais un état d'esprit constructif a prévalu l'an dernier. Les différentes présidences se sont engagées dans des consultations actives. Le Groupe de travail informel a constitué une tentative novatrice d'aller peu à peu de l'avant. Pourtant, il reste encore à rompre la spirale de pessimisme dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve prise, sous peine d'être dépassée par les événements.

Je suis également venu partager mon avis sur une piste éventuelle. Tout en continuant à chercher la voie d'une reprise des négociations sur le désarmement, il est important de formuler des cadres conventionnels et des propositions par le biais de discussions structurées. Poser de telles bases pour des négociations futures constituerait un premier pas concret vers la réaffirmation de la pertinence de la Conférence. J'espère que la Conférence pourra faire des progrès notables d'ici la troisième réunion préparatoire de ce printemps pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015. Cela remontera considérablement le moral des participants à cet événement important. Je m'engage à mettre tout en œuvre pour vous aider à lancer les négociations sur les points importants à l'ordre du jour de la Conférence.

Excellences, je saisis cette occasion pour vous présenter officiellement M. Michael Møller, que j'ai récemment nommé Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et mon Représentant personnel auprès de la Conférence. Nombre d'entre vous le connaissent déjà, et sa longue expérience sera un atout à ce poste.

Je vous quitte aujourd'hui avec l'espoir que les progrès accomplis depuis la dernière session, vos réussites précédentes et un sens renouvelé de l'engagement serviront de tremplin vers la reprise des travaux de fond. Je vous souhaite beaucoup de succès pour la suite et pour tenir la cadence du cheval bleu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour sa déclaration. Je saisis cette occasion pour vous remercier, M. Ban, pour votre soutien continu à la Conférence du désarmement. La séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Avant de poursuivre l'ordre du jour, comme vous le savez tous, plusieurs de nos collègues ont quitté la Conférence l'année dernière, lors de l'intersession, et nous n'avons pas eu le temps de leur faire nos adieux comme il se doit. Parmi eux se trouvait l'ancien Secrétaire général de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, qui a fait des suggestions très utiles pour la reprise des travaux de fond de la Conférence, notamment en ce qui concerne la création du Groupe de travail informel. Dans le même temps, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Michael Møller, et de l'assurer de notre engagement au service de la Conférence.

En notre nom à tous, je voudrais prendre congé de nos distingués collègues et leur souhaiter le plein succès dans leurs nouveaux lieux d'affectation respectifs : M. l'Ambassadeur Antonio José Vallim Guerreiro du Brésil, M^{me} l'Ambassadrice Alicia Victoria Arango Olmos de Colombie, M. l'Ambassadeur Wafaa Bassim d'Égypte, M. l'Ambassadeur Gerard Corr d'Irlande, M. l'Ambassadeur Juan José Gómez Camacho du Mexique, M. l'Ambassadeur Luvsantseren Orgil de Mongolie et M. l'Ambassadeur Mykola Maimeskul d'Ukraine. Par la même occasion, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui sont entrés en fonctions en qualité de représentants de leur gouvernement à la Conférence : M^{me} l'Ambassadrice Patricia O'Brien d'Irlande, M. l'Ambassadeur Vinicio Mati d'Italie, M. l'Ambassadeur Toshio Sano du Japon et M. l'Ambassadeur Jorge Lomónaco Tonda du Mexique. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Permettez-moi, à ce stade, de faire une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement. J'aimerais d'emblée dire combien je suis honoré d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. J'assume ce rôle avec fierté, mais également avec toute l'humilité nécessaire face à ce privilège et à la responsabilité qui m'est offerte d'être au service de tous les États membres de la Conférence. C'est la deuxième fois, au terme de onze années, qu'Israël assume la présidence, mais c'est la première fois que notre présidence a la responsabilité d'inaugurer l'année de travail de la Conférence. Chaque nouvelle année apporte de nouveaux espoirs et de nouvelles possibilités, et j'espère que nous pourrons mettre à profit l'élan positif amorcé l'an dernier et opérer un changement au sein de la Conférence cette année.

À ce stade, je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance à mon prédécesseur, l'Ambassadrice Patricia O'Brien d'Irlande, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour le travail exceptionnel fourni au cours de la précédente présidence de 2013, ainsi que pour l'aide et les conseils précieux offerts à mes collaborateurs dans le cadre de la préparation de notre présidence. Je souhaite également adresser mes sincères félicitations aux autres Présidents de la Conférence pour cette année : l'Ambassadeur Mati d'Italie, l'Ambassadeur Sano du Japon, l'Ambassadeur Tileuberdi du Kazakhstan, l'Ambassadeur Andanje du Kenya et l'Ambassadeur Muhammad de Malaisie. Nous sommes convaincus que la voie à suivre passe par les efforts conjoints des six Présidents et des États membres afin de faire tout notre possible pour améliorer le travail de la Conférence de manière significative. En tant que Président, j'ai l'intention de collaborer étroitement avec mes cinq collègues pour atteindre cet objectif.

Depuis plus de dix-sept ans, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entreprendre des travaux de fond. Or, ces dix-sept années ont montré que les défis à la sécurité et à la stabilité mondiales n'ont fait qu'augmenter. On nous rappelle constamment l'augmentation de la violence armée dans plusieurs régions du monde. Ces derniers jours n'ont été qu'un rappel brutal de combien le monde reste dangereux. L'attaque terroriste perpétrée à Kaboul, qui a causé la mort de plus de 20 personnes, dont des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et d'autres intervenants internationaux, fait planer une ombre menaçante sur les perspectives de nos générations futures. La Conférence a pour rôle et responsabilité de contribuer au changement de cette réalité. Pourtant, après plus de dix-sept ans et plus de 100 présidences, son incapacité à sortir de cette impasse de longue date suscite de nombreuses interrogations. Israël valorise la Conférence du désarmement et son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et entend contribuer au travail de la Conférence. Nous sommes d'avis que cet organe est unique, car il s'agit de la seule instance internationale – après le Conseil de sécurité – qui intègre tous les États concernés qui, non seulement, sont de grandes puissances militaires, mais qui peuvent effectivement contribuer à un résultat significatif et donc contribuer à la sécurité et à la stabilité mondiales. Dans le respect des principes énoncés, la présidence d'Israël a déjà tenu nombre de réunions avec la majeure partie des membres de la Conférence du désarmement. L'objectif était de trouver le meilleur moyen de parvenir à l'adoption d'un programme de travail. Nous assumons notre présidence avec réalisme ou, comme le dit ce proverbe de nos sages juifs : « Il ne t'appartient pas d'accomplir la tâche, mais tu n'as pas le droit de l'ignorer non plus. ». C'est pourquoi, en coopération avec les cinq autres Présidents de cette session, nous allons chercher le moyen d'atteindre les objectifs de la Conférence, en qualité d'instance unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, tel qu'ils sont stipulés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La présidence d'Israël, en coopération avec les États membres et les cinq autres Présidents de cette session, trouvera la formule correcte pour établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Nous examinerons également, avec tous les États membres, le renouvellement du mandat du Groupe de travail informel et nous étudierons la possibilité d'établir un calendrier d'activités structuré afin d'améliorer le travail approfondi consacré à toutes les questions de fond à l'ordre du jour adoptées les années précédentes.

De nouveau, je voudrais réaffirmer ma détermination, en tant que Président, à examiner toutes les possibilités et je tiens à vous remercier à l'avance pour votre soutien et à nous souhaiter à tous une année fructueuse et couronnée de succès. En outre, je tiens à

souligner le rôle essentiel de mes collègues, les autres Présidents de la Conférence de cette année, afin de renforcer nos efforts conjoints pour parvenir à un programme de travail substantiel.

Je passe maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je donne à présent la parole au Représentant de la Grèce, M. Andras Kos, qui s'exprime au nom de l'Union européenne.

M. Kos (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Monsieur le Président, permettez-nous d'abord de vous féliciter pour votre accession au poste de premier Président de la Conférence du désarmement de la session 2014. La Conférence traverse une période difficile et nous tenons à vous assurer que nous vous soutiendrons pleinement dans vos efforts pour que le début de cette session soit couronné de succès. Nous aimerions aussi profiter de cette occasion pour remercier les Présidents sortants, les Ambassadeurs Corr et O'Brien d'Irlande, pour leurs efforts inlassables qui ont conduit la Conférence à adopter le rapport de la dernière session à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir pris la parole devant la Conférence aujourd'hui, et saluer son dévouement et son intérêt pour le travail de la Conférence. Nous avons une nouvelle fois entendu l'appel urgent qu'il a lancé à la Conférence pour qu'elle entame les travaux de fond et amorcé des négociations qui se font attendre depuis longtemps. Nous soutenons et appuyons cet appel sans réserve, et nous nous efforcerons d'en assurer un suivi efficace.

Permettez-nous également de souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence, M. Michael Møller, et de l'assurer de notre soutien inconditionnel dans ses efforts.

Nous sommes heureux que cette année ait débuté avec une évolution positive. En effet, le 10 janvier 2014, le groupe constitué de la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis est parvenu à un consensus avec l'Iran sur les modalités de la mise en œuvre des mesures initiales relatives au programme nucléaire iranien énoncées dans le Plan d'action conjoint de Genève du 24 novembre 2013. Cet accord a permis de jeter les bases d'une mise en œuvre cohérente, solide et harmonieuse du plan d'action commun au cours du semestre. Ces États et l'Iran ont entamé la mise en œuvre de la première étape hier, le 20 janvier 2014, et le Conseil de l'Union européenne a levé certaines mesures restrictives de l'Union européenne à l'encontre de l'Iran pour une durée de six mois.

L'un des principes directeurs de l'Union européenne dans le domaine du désarmement est le multilatéralisme efficace. Nous tenons aussi à réaffirmer l'engagement de longue date des États membres de l'Union européenne en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons l'importance de poursuivre les consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence, et nous soutenons fermement la nomination d'un coordinateur spécial pour se charger de cet élargissement.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le dysfonctionnement persistant d'une composante cruciale du dispositif de désarmement causé par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Dans sa résolution 68/64, l'Assemblée générale des Nations Unies a de nouveau demandé à la Conférence d'intensifier encore les consultations et d'étudier les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de cette impasse en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible au cours de la session 2014.

La Conférence du désarmement, au titre du mandat qui lui revient, a le rôle essentiel de négocier des instruments multilatéraux. Il s'agit de la seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Cependant, son

incapacité à remplir ce rôle laisse un vide considérable dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il est donc nécessaire d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail de toute urgence, car le temps presse. Le Groupe de travail informel formé l'année dernière au titre du document CD/1956/Rev.1 démontre la volonté des États membres d'étudier les moyens de parvenir à un consensus sur un programme de travail et de sortir enfin la Conférence de l'ornière.

Pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, restent une priorité. Un tel traité est une nécessité urgente dans le domaine du désarmement nucléaire, en complément du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les préoccupations relatives à la sécurité nationale, quoique légitimes, peuvent et doivent être abordées dans le cadre du processus de négociation et non à titre préliminaire.

Nous demandons à tous les États membres d'entamer sans attendre des négociations sur ce traité et de commencer à se pencher sur les autres questions à l'ordre du jour, conformément au document CD/1864, qui constitue le dernier programme de travail adopté par la Conférence. Nous sommes convaincus que des mesures de confiance peuvent être prises immédiatement, sans qu'il faille attendre le début des négociations officielles. Nous demandons donc à tous les États dotés d'armes nucléaires de déclarer et d'observer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous attendons avec impatience les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux constitué en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale cette année et en 2015.

Nous restons prêts à engager des discussions de fond sur les autres questions figurant dans le document portant la cote CD/1864, c'est-à-dire sur des mesures concrètes favorisant une action progressive et systématique tendant à réduire les armes nucléaires dans le but ultime de les éliminer, notamment sur les démarches à suivre dans la perspective d'éventuels futurs travaux à caractère multilatéral ; sur toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; sur des arrangements internationaux efficaces en vue de protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ; ainsi que sur les autres points à l'ordre du jour de la Conférence.

Conformément à notre engagement auprès de la société civile, nous attendons avec intérêt une interaction accrue entre la société civile et la Conférence, renforçant ainsi la contribution des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche aux travaux de la Conférence.

Il est clair que l'adoption d'un programme de travail exigera des efforts politiques soutenus de notre part à tous. Il incombe à tous les membres de donner à nouveau à la Conférence le rôle central qu'elle peut jouer dans le renforcement du régime de non-prolifération et du désarmement multilatéral. Cette année devrait être mise à profit pour remettre la Conférence sur les rails. Nous ne pouvons pas nous permettre une autre année sans résultat.

Monsieur le Président, nous ne ménagerons pas nos efforts pour travailler avec vous à la réalisation de cet objectif, et nous invitons instamment tous les États membres de la Conférence à s'engager de manière constructive dans ce projet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Grèce parlant au nom de l'Union européenne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Alexey Borodavkin.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de premier Président de la session 2014 de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter le plein succès dans le travail qui nous attend. Tous les Présidents de cette session peuvent bien

entendu compter sur le soutien de la délégation russe. Permettez-moi aussi de féliciter M. Møller pour sa nomination en tant que Secrétaire général par intérim de la Conférence.

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son intervention, et pour avoir partagé ses idées sur les moyens de sortir de l'impasse actuelle et d'entamer les travaux pratiques de la Conférence. Ses réflexions sont d'un grand intérêt et nous les examinerons très attentivement.

J'aimerais traiter certains des points les plus importants du programme international sur le désarmement qui sont en rapport direct avec la Conférence.

Tout d'abord, j'aimerais saluer les accords conclus sur les questions relatives au programme nucléaire iranien et au désarmement chimique de la Syrie. Nous sommes convaincus que ces accords seront mis en œuvre avec succès. La Fédération de Russie continuera de participer activement à l'application des accords actuels et ultérieurs sur le programme nucléaire iranien et la destruction des armes chimiques en Syrie.

Notre priorité est, sans aucun doute, de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de le rendre universel. Nous espérons que la troisième et dernière session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen, qui se tiendra au printemps, sera couronnée de succès, un succès crucial pour la préparation de la Conférence d'examen chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous accordons une importance particulière à la mise en œuvre du Traité sur la réduction des armes stratégiques (*Strategic Arms Reduction Treaty*, START) entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique visant de nouvelles réductions et limitations des armes stratégiques offensives.

Comme on pouvait s'y attendre, l'accord sur le nouveau Traité START de 2010 a fait naître au sein de la communauté internationale de nouvelles attentes en matière de désarmement nucléaire, que de nombreux États jugent trop lent. Néanmoins, les deux grandes puissances nucléaires respectent indubitablement leurs engagements, non seulement en paroles, mais aussi dans les faits, eu égard à l'application de la première partie de l'article VI du Traité sur la non-prolifération nucléaire. En revanche, la deuxième partie, qui prévoit des négociations sur le désarmement général et complet, est souvent complètement occultée. Selon nous, cette approche ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre du Traité.

Il est essentiel de souligner que la Russie partage pleinement le noble objectif de libérer la planète des armes de destruction massive, en ce inclus les armes nucléaires. Cependant, afin de mener à bien cette tâche ambitieuse, nous devons définir les véritables priorités et mettre au point une approche appropriée et équilibrée. La Russie, par exemple, considère que le caractère catastrophique et inacceptable de l'emploi de toute arme nucléaire va de soi et ne nécessite pas d'autres débats. C'est pourquoi il est fondamental que toute discussion relative à l'aspect humanitaire de l'utilisation d'armes nucléaires reste centrée sur l'objectif de créer des conditions favorables à une nouvelle réduction des armes nucléaires. Pourtant, il apparaît que c'est tout l'inverse : la question des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires a été placée au premier plan, mais les impératifs stratégiques, eux, ont été laissés de côté. Par conséquent, les problèmes les plus épineux ont été en grande partie réduits à de banales déclarations publiques, alors que le principe fondamental du désarmement nucléaire progressif est tout simplement occulté. Je souhaite insister sur le fait que, pour nous, la feuille de route du désarmement nucléaire demeure le Document final de la Conférence d'examen de 2010 adopté par consensus.

L'expérience de la Russie et des États-Unis, qui ont conclu une série d'accords en vue de réduire les arsenaux nucléaires, montre qu'il n'existe pas de raccourci pour atteindre notre objectif commun. En outre, et c'est extrêmement regrettable, la situation mondiale actuelle n'est pas favorable à la conclusion de nouveaux accords dans le domaine du désarmement nucléaire. En effet, les facteurs négatifs qui minent la stabilité stratégique se renforcent. Le plus grand défi pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires réside dans les plans unilatéraux visant à mettre en place un système de défense antimissiles à l'échelle mondiale. Dans leur forme actuelle, ils peuvent déstabiliser, car ils vont à

l'encontre du principe de base selon lequel il est inacceptable qu'un État renforce sa propre sécurité au détriment de la sécurité d'autres États. Compte tenu du lien étroit entre les armes stratégiques défensives et les armes stratégiques offensives, le non-respect de ce principe peut avoir des conséquences extrêmement négatives, notamment pour le programme de désarmement.

Outre les systèmes de défense antimissiles, les plans visant à mettre en œuvre le concept de « frappe mondiale rapide » posent un véritable défi en raison du déséquilibre des armes conventionnelles, des progrès insuffisants en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc. Nous sommes convaincus que tous les États dotés d'un potentiel nucléaire uniront progressivement leurs efforts pour parvenir au désarmement nucléaire.

Un autre facteur freine également la conclusion de nouveaux accords sur les armes nucléaires. Il s'agit du risque croissant de voir l'espace devenir le théâtre d'une confrontation armée eu égard à l'absence d'interdiction juridiquement contraignante.

C'est pourquoi la première priorité de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement est de prévenir une course aux armements dans l'espace. L'intérêt pour cette question ne cesse de croître eu égard à sa pertinence évidente. Le soutien important dont a bénéficié la résolution de cette question lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en est la preuve.

Les raisons de l'attitude négative de la plupart des États face à la perspective de la présence d'armes dans l'espace sont tout à fait compréhensibles. Par-dessus tout, ces armes pourraient frapper n'importe quel endroit dans le monde, autoriseraient une mise en œuvre rapide et permettraient de lancer des attaques indétectables contre des objets spatiaux ou terrestres. Tout cela ne ferait que renforcer la méfiance entre États et porter préjudice à la stabilité stratégique.

Nous estimons que le traité élaboré dès février 2008 par la Russie et la Chine en vue d'un examen par la Conférence pourrait être utile, non seulement pour interdire l'implantation d'armes dans l'espace, mais aussi pour assurer la prédictibilité stratégique à l'échelle mondiale. Nous souhaitons informer la Conférence que le projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux a subi quelques modifications à la lumière des propositions et observations formulées par un nombre important d'États et des conclusions des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Le projet de traité devient ainsi le fruit d'un effort collectif fourni par la communauté internationale. La version révisée du traité est en cours de finalisation et sera soumise à la Conférence très prochainement.

Les termes définis par le Groupe d'experts gouvernementaux eu égard aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pourraient, selon nous, constituer un élément important du projet de traité entre la Russie et la Chine. Nous comptons sur une étroite collaboration entre les États membres de la Conférence pour examiner les moyens de mettre de telles mesures en pratique.

Imposer aux États l'obligation de ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace pourrait constituer une avancée importante en faveur de la sécurité dans l'espace et de l'adoption de mesures préventives efficaces.

Comme vous le savez, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective ont pris cet engagement. La Russie a signé des déclarations bilatérales similaires avec le Brésil, l'Indonésie et Sri Lanka. Compte tenu de l'importance et de la pertinence de la question, nous avons l'intention de présenter, lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, un projet de résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous nous réjouissons à l'idée d'assister à la naissance d'une coopération étroite avec les États membres de la Conférence à ce sujet et d'un débat actif sur cette question qui sera l'une des thématiques de la Conférence.

La délégation russe a déclaré à plusieurs reprises qu'elle appuyait l'ouverture de négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre du programme de travail équilibré et global de la Conférence et sur la base du mandat Shannon. Nous continuons de croire que le débat approfondi relatif à un possible accord ne peut avoir lieu qu'au sein de la Conférence et moyennant la participation de tous les pays qui disposent actuellement d'un arsenal nucléaire. Toute autre approche réduirait considérablement l'efficacité des travaux sur le traité et il est peu probable qu'elle apporte un quelconque avantage.

Nous sommes tous face à un défi majeur : la Conférence reste au point mort. Aujourd'hui, à l'ouverture de la session 2014, nous nous retrouvons à nouveau, comme l'année dernière, contraints de nous interroger sur ses perspectives d'avenir.

Je voudrais ici confirmer notre position de principe : selon nous, la solution pour sortir de l'impasse actuelle n'est pas de tenter de démanteler les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, mais de faire preuve de volonté sur le plan politique, d'être patients et d'entreprendre le travail laborieux nécessaire pour surmonter les conflits d'objectifs et trouver un compromis.

Il est dans l'intérêt de la communauté internationale de préserver la Conférence, qui représente l'instance multilatérale de négociation la plus importante dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi nous en appelons à votre très grand sens des responsabilités et de la créativité dans la recherche d'un dénominateur commun pour que les débats de fond sur la Conférence commencent le plus tôt possible, dès que les conditions le permettront.

Les mécanismes de désarmement de premier ordre de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement elle-même ont subi d'importants préjudices occasionnés par des décisions qui, dans la pratique, ont conduit à la répartition d'un certain nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence entre diverses plateformes de discussion. Les tentatives visant à confier ces questions à l'Assemblée générale, avec son principe d'adoption non consensuelle des décisions, ne donneront que l'apparence de progrès alors que, dans les faits, cette démarche pourrait bien créer des dissensions encore plus grandes et générer des conflits plus importants. Il est évident que les problèmes affectant les intérêts majeurs de la sécurité nationale des États, y compris le désarmement nucléaire, ne peuvent être résolus au moyen de simples votes.

À titre de mesure transitoire temporaire, la délégation russe a avancé l'idée de convenir d'un programme de travail pour la Conférence prévoyant non pas des négociations, mais un débat de fond ayant pour objet les quatre questions clefs inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. C'est dans cet esprit qu'un groupe d'États intéressés a fait une déclaration commune à la première Commission à l'appui de la Conférence du désarmement lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Seize pays, représentant divers groupes et continents, ont adhéré à cette déclaration.

Nous sommes convaincus que l'adoption du programme de travail de la Conférence, simplifié et axé sur les débats, constituerait un pas dans la bonne direction. Cela donnerait la possibilité à tous les États intéressés de se joindre à un débat formel et structuré centré sur les réponses à des questions clefs inscrites à l'ordre du jour, ce qui pourrait déboucher sur des négociations multilatérales et, au bout du compte, sur des accords juridiquement contraignants.

J'aimerais souligner que nous sommes entièrement d'accord avec le mandat de discussion sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, même si nous sommes prêts à entamer immédiatement des négociations sur la question des armes dans l'espace.

Monsieur le Président, en tant que premier Président de la session de 2014 de la Conférence, vous assumez la lourde tâche de donner le ton des travaux concrets de la Conférence. Permettez-moi, une fois de plus, de vous assurer que nous sommes prêts à nous engager en faveur d'une coopération constructive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Vinicio Mati.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction à hautes responsabilités. Nous vous souhaitons le plein succès dans l'accomplissement de votre tâche et vous assurons de l'appui indéfectible de la délégation italienne.

En ma qualité de Représentant du prochain pays à assurer la présidence de la Conférence du désarmement, je puis affirmer que nous sommes convaincus que l'engagement total et coordonné des six Présidents sera un élément clef pour la reprise des travaux de la Conférence. Il est urgent de remettre la Conférence au travail, comme l'a clairement rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, dans sa déclaration de ce matin, à laquelle l'Italie adhère pleinement. Je voudrais également saluer et féliciter M. Michael Møller pour sa nomination au poste de Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement. Je suis certain que ses aptitudes personnelles et ses compétences exceptionnelles seront d'une aide précieuse pour l'avancée de nos travaux.

L'Italie s'associe à la déclaration formulée un peu plus tôt au nom de l'Union européenne. Nous aimerions soulever à nouveau certaines questions d'un point de vue national.

Nous continuons de croire qu'un multilatéralisme efficace est indispensable dans le domaine du désarmement ; dans ce contexte, le rôle de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement revêt une fois de plus une importance capitale. Nous sommes fermement convaincus que l'impasse dans laquelle elle se trouve nuit à sa crédibilité. La Conférence devrait reprendre ses travaux sans plus tarder. Nous espérons que ce sera le cas pendant la session annuelle en cours. Dans ce contexte, l'adoption d'un programme de travail devrait, bien entendu, être notre principale préoccupation, et chacun d'entre nous devrait collaborer étroitement afin d'atteindre cet objectif. À cette fin, chaque délégation devrait faire preuve d'une flexibilité maximale. C'est la raison pour laquelle, l'an dernier, nous avons soutenu la proposition du précédent Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev, laquelle consistait à créer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle.

Malheureusement, les discussions menées dans le cadre du Groupe de travail informel ont montré que des négociations supplémentaires sont nécessaires pour qu'un programme de travail puisse être adopté. D'ici là, nous sommes disposés à soutenir toutes les propositions constructives qui permettront à la Conférence de poursuivre ses activités.

Nous ne devons pas ménager nos efforts pour répondre aux attentes qui ont conduit la communauté internationale à créer cette instance. Une lourde responsabilité pèse sur nos épaules. Il est temps de prouver que nous sommes dignes de la confiance qui nous a été accordée. Je peux vous garantir, Monsieur le Président, que ma délégation désire jouer un rôle actif dans cette démarche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur d'Inde, D. Bala Venkatesh Varma, à qui il incombe de représenter son gouvernement auprès de la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole à M. Christopher Buck, Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de féliciter Israël, et vous en particulier, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à l'aube de la session 2014. Les défis que devra surmonter la Conférence cette année sont tout aussi complexes et sérieux que ceux que notre instance a rencontrés en 2013, et vous pouvez compter sur l'aide inconditionnelle des États-Unis dans vos démarches pour mener à bien les travaux de la Conférence. Je félicite également M. Michael Møller pour son accession à la fonction de Secrétaire général par intérim de la Conférence. Nous remercions en outre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de s'être joint à nous ce matin et d'avoir souligné l'importance de notre travail.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement a fait, fait et fera encore beaucoup parler d'elle, de même que la nécessité urgente de ramener cet organe à sa vocation permanente, qui est de négocier des traités de désarmement. La Conférence et les organes qui l'ont précédée ont une longue tradition de conclusion d'accords marquants, tous controversés, et dont la mise en œuvre a demandé des années. Conscients de cet héritage et du potentiel unique et durable de la Conférence, les États-Unis partagent l'impatience grandissante de nombreux membres de la communauté internationale de voir la Conférence sortir de cette impasse.

Face à la crise actuelle, nous devons impérativement résister à la tentation de revoir notre visée commune à la baisse. Nous adoptons ce point de vue dans le contexte de l'ambitieux programme des États-Unis visant à éliminer la menace des armes nucléaires. Aucun pays n'a opéré de réductions aussi substantielles de son arsenal nucléaire que la Russie, notre partenaire, et nous-mêmes. Les États-Unis ont réduit leurs stocks d'armes nucléaires de 84 % par rapport au niveau le plus élevé qu'ils avaient atteint pendant la guerre froide, et ce travail se poursuit. La mise en œuvre quotidienne et intensive du nouveau Traité START, y compris l'échange de plus de 5 600 notifications de traités et un total de plus de 100 inspections sur place menées par les États-Unis et la Fédération de Russie depuis son entrée en vigueur il y a près de trois ans, est en bonne voie de ramener les stratégies nucléaires russes et américaines à leur niveau le plus bas depuis les années 1950, et même si les travaux liés à cette mise en œuvre cruciale progressent comme prévu, les États-Unis cherchent à négocier de nouvelles réductions nucléaires avec la Russie.

Ce processus de désarmement nucléaire régulier, progressif et inévitablement minutieux a garanti une stabilité stratégique permanente à des niveaux d'armement nucléaire nettement inférieurs. De là ont également découlé des méthodes et des habitudes de coopération qui sont essentielles à la transparence et à la confiance nécessaires dans un contexte de sécurité où les niveaux d'armement nucléaire ne cessent de baisser. En effet, nous sommes fiers de la progression de cet héritage russo-américain qu'est le désarmement nucléaire vérifié, et nous sommes convaincus qu'à l'avenir cet héritage fournira des outils utiles et donnera un élan précieux aux démarches multilatérales de désarmement nucléaire. Ces dernières années, ces efforts bilatéraux ont été complétés par un programme pour le moins efficace lors de la Conférence des cinq États dotés d'armes nucléaires (P5). Il comprenait notamment l'élaboration d'une référence commune pour les définitions relatives au désarmement nucléaire au sein d'un groupe de travail du P5 présidé par la Chine, ainsi que d'autres efforts déployés par le Royaume-Uni et la France pour encourager la transparence et renforcer les méthodes de vérification.

Dans l'intervalle, nous pensons que la prochaine étape logique – et nécessaire – pour atteindre nos objectifs communs en matière de désarmement nucléaire est la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Le traité interdisant la production de matières fissiles est une étape absolument essentielle que tous les États pourraient, dès aujourd'hui, contribuer à franchir dans les plus brefs délais. En termes simples, ce n'est qu'en commençant par le commencement que nous atteindrons notre but. L'interdiction vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est nécessaire si nous souhaitons créer des conditions favorables à un monde exempt d'armes nucléaires.

Les États-Unis, engagés dans la poursuite de cet objectif, voient toujours la Conférence du désarmement comme l'instance privilégiée pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Du fait de la règle de consensus adoptée par la Conférence, qui assure la préservation équitable des intérêts de la sécurité nationale dans le cadre des négociations, celle-ci est particulièrement bien placée pour négocier un tel traité. Au cours de l'année à venir, nous attendons avec impatience les prochaines réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles susceptible de compléter utilement – sans pour autant s'y substituer – nos efforts pour encourager la négociation au sein de la Conférence d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il est temps de travailler à la poursuite de cet objectif international, qui doit faire partie intégrante de tout programme de travail adopté par la Conférence.

Nous ne minimisons pas pour autant l'importance d'autres questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence : le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous souhaitons engager des discussions de fond sur chacune de ces questions à la Conférence, dans le cadre d'un programme de travail consensuel. Les États-Unis ont également pris des mesures concrètes pour faire progresser chacune de ces questions. Nous sommes heureux de soutenir l'étude du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance dans le cadre des activités spatiales et de coparrainer la résolution 68/50 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui permet de poursuivre l'examen des recommandations de l'étude. Il existe des mesures importantes, pragmatiques, bilatérales et multilatérales que les États peuvent adopter afin de renforcer la sécurité spatiale, telles que l'achèvement et la mise en application d'un code international de conduite sur les activités spatiales.

Les États-Unis continuent également d'appuyer l'extension des garanties de sécurité négatives au moyen des protocoles annexés aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous consultons les parties de la zone d'Asie centrale afin de régler les questions en suspens, et nous restons déterminés à signer le protocole relatif à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est dès que possible. J'aimerais également souligner que notre pays poursuit son travail acharné en collaboration avec l'Ambassadeur Laajava et les coorganisateur pour créer les conditions d'une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous sommes déterminés à organiser une conférence significative qui réunirait tous les États de cette région, et nous continuons d'encourager ces États à s'engager directement les uns avec les autres afin de surmonter les divergences qui subsistent et de pouvoir tenir cette conférence dans les plus brefs délais.

Alors que nous entamons cette nouvelle session de la Conférence du désarmement, il est important de rappeler que la session de 2013 de la Conférence est parvenue à un consensus remarquable en fin d'année. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord sur un programme de travail, la décision de créer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle a changé la dynamique du dialogue. Cela a permis des échanges plus interactifs sur les obstacles et les occasions que les États membres de la Conférence pourraient rencontrer alors que nous tentons de remettre celle-ci au travail. Si un programme de travail durable reste hors de portée au cours des débats de cette session 2014, les États-Unis seraient disposés à relancer le Groupe de travail informel au moment opportun en vue de tester davantage ce format comme mécanisme permettant de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et d'élaborer un programme de travail à la hauteur de la mission et du potentiel de la Conférence au stade actuel du désarmement multilatéral. Nous espérons par la même occasion que les outils mis à disposition par la Conférence pour un engagement de fond sur des questions importantes seront déployés pour mener un dialogue productif et fructueux sur les questions dont la Conférence est saisie.

Les États-Unis sont conscients de tout ce que la Conférence a accompli ces dernières années et de son énorme potentiel. Nous sommes donc impatients de travailler de manière créative et persistante avec les États membres et observateurs de la Conférence pour promouvoir nos intérêts communs et notre sécurité commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique, l'Ambassadeur Jorge Lomónaco.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence du désarmement, j'aimerais vous garantir le soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions et ma volonté de coopérer avec les membres de la Conférence et la communauté à Genève.

Les récents événements en matière de désarmement ont montré que la communauté internationale souhaite ardemment progresser sur cette question. En septembre dernier, une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire s'est tenue conjointement avec l'Assemblée générale des Nations Unies. Avant cela, l'Assemblée générale avait adopté la

résolution 67/56 sur la poursuite des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. En application de cette résolution, elle a créé un groupe de travail à composition non limitée qui n'a pas encore donné tous ses résultats.

Dans l'intervalle, l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques le 17 septembre 2013 a été une étape importante vers l'universalisation de cet instrument né des débats de la Conférence. Ces événements, de même que le prix Nobel de la paix tant mérité décerné à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en 2013, attestent de la valeur de la diplomatie et du droit international en tant qu'outils d'interdiction des armes inhumaines et de l'importance de systèmes de vérification multilatéraux rigoureux.

Pour ce qui est des armes classiques, le Mexique salue particulièrement l'un des plus grands succès en matière d'armes de ces dernières années au niveau multilatéral : la négociation et l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes, qui a été ouvert à la signature le 3 juin 2013. Le Mexique, septième pays à ratifier ce traité, a publié une déclaration d'application à titre provisoire dans l'espoir de le voir entrer en vigueur le plus tôt possible.

L'existence d'armes nucléaires a suscité beaucoup d'inquiétude depuis la catastrophe provoquée par l'homme lors des explosions atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires traduit cette inquiétude. C'était également le thème du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale dédiée au désarmement, qui a créé cette Conférence en 1978 et dans lequel l'Assemblée générale a exprimé sa conviction que le désarmement nucléaire était fondamental pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour le progrès économique et social de l'ensemble de la population mondiale.

Nous savons qu'une explosion nucléaire, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, aurait des conséquences lourdes et durables à l'échelle mondiale. C'est pourquoi les délégations de 128 pays se sont réunies à Oslo en mars 2013 afin d'aborder ces questions avec les représentants d'organisations internationales et de la société civile. Ce dialogue constructif nous a permis d'estimer l'impact d'une explosion nucléaire et a révélé qu'en réalité, aucun pays et aucune organisation internationale ne serait en mesure de faire face aux terribles conséquences d'une explosion atomique dans le monde actuel. Nous devons poursuivre ces discussions afin d'étayer nos préoccupations par des données concrètes.

C'est à cette fin que le Mexique accueillera la deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires à Nayarit les 13 et 14 février 2014. Nous encourageons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement tous les membres de la Conférence du désarmement, à assister à la Conférence de Nayarit et à approfondir cette question, qui devrait être au centre de toutes nos discussions.

Il est important de se rappeler que c'est l'inquiétude suscitée par les conséquences humanitaires des armes nucléaires qui a conduit la Conférence du désarmement à négocier l'interdiction des essais nucléaires, et c'est ce sentiment qui devrait continuer à guider nos travaux en vue d'aboutir à la non-prolifération. L'éventualité d'une catastrophe humanitaire devrait être considérée comme une raison suffisante pour revoir le processus de désarmement et relancer les négociations multilatérales afin de poursuivre la mise en place du cadre juridique international nécessaire à un monde exempt d'armes nucléaires.

À l'époque actuelle, un système de sécurité mondiale qui garantit la paix et la sécurité à l'échelle internationale ne peut plus se fonder sur des menaces, des dommages, la destruction ou des armes qui frappent de manière incontrôlable ou sans discernement.

Mon pays soutient entièrement cette instance et ses organes prédécesseurs, car ils ont été créés afin d'atteindre un objectif que le Mexique considère d'une importance capitale. C'est pourquoi, comme nous l'avons si souvent répété, l'absence de travail de fond au sein de la Conférence est inadmissible.

Naturellement, ma délégation s'est réjouie de la présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ce matin, et plus encore du discours qu'il nous a adressé. Je veux parler de l'intérêt qu'il porte à la Conférence, de son évaluation de la situation, de ses inquiétudes, que ma délégation partage et, surtout, de ses propositions quant à la façon de sortir de cette

impasse inacceptable. Ma délégation est prête à réfléchir sérieusement à l'approche que le Secrétaire général a esquissée ici ce matin.

Comme toujours, le Mexique participera de manière constructive à cette session et y apportera, de nouveau, sa pleine contribution dans l'espoir de faire progresser le programme du désarmement. Toutefois, nous sommes conscients que les causes de cette impasse n'ont pas moins de poids aujourd'hui qu'elles en ont eu pendant des années, et qu'aucun progrès ne peut être réalisé tant que nous ne réformons pas ces causes. Nous continuons d'exhorter les États membres qui partagent notre point de vue et les représentants de la société civile à soutenir nos efforts au sein de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Mikhail Khvostov, Représentant du Bélarus.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Bélarus, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la fonction de président de la Conférence du désarmement. Vous pourrez compter sur un soutien total de la part de notre délégation pendant toute la durée de votre mandat.

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour son discours sur les travaux de la Conférence. Toutes les délégations doivent voir dans cette intervention un signal important qui devrait nous pousser à intensifier nos efforts afin de donner un second souffle à la Conférence.

La République du Bélarus considère que la Conférence est le seul organe multilatéral de négociation d'importance mondiale dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements. Le Bélarus s'exprime en faveur de la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Permettez-moi de partager avec vous quelques réflexions sur les aspects organisationnels des activités de la Conférence à la présente session.

Le Bélarus sera prêt à soutenir l'élargissement de la composition de la Conférence, à condition que le consensus le plus large possible entre les délégations soit atteint sur cette question.

Nous sommes favorables à l'idée d'une plus grande implication de la société civile dans les travaux de la Conférence.

Comme nous le savons, il existe de sérieuses divergences d'opinion entre les délégations au sujet des causes profondes de la crise qui touche la Conférence. Certaines délégations estiment que l'obstacle à l'ouverture de négociations au sein de la Conférence tient aux règles qui régissent actuellement ses travaux. Notre délégation estime au contraire que les règles de procédure existantes sont bien équilibrées. La règle de consensus énoncée dans le règlement intérieur en ce qui concerne toutes les décisions prises au sein de la Conférence garantit aux États membres la prise en considération de leurs intérêts nationaux les plus importants en matière de sécurité nationale et veille à ce que tout instrument produit par la Conférence ait un caractère inclusif et universel.

Le Bélarus est favorable au maintien de la procédure existante pour la nomination et la rotation des Présidents de la Conférence. Nous considérons qu'il s'agit d'une formule démocratique pour la rotation des Présidents, puisqu'elle permet à chaque délégation de présider à son tour la Conférence.

De notre point de vue, la Conférence ne parvient pas à s'acquitter de ses fonctions de négociation en raison d'un déséquilibre entre les intérêts personnels des États et les différentes approches des moyens d'assurer la sécurité à l'échelle nationale et régionale. Pour y remédier et rechercher un consensus international, il faut du temps et des efforts substantiels, surtout de la part des membres permanents du Conseil de sécurité.

La Conférence doit continuer à rechercher un compromis qui vise à lancer les négociations.

Je voudrais partager avec vous quelques réflexions sur les questions de fond relatives aux activités de la Conférence.

Étant donné que l'ordre du jour actuel donne à chaque délégation la possibilité d'exprimer son opinion sur pratiquement tous les aspects des questions de désarmement, nous nous positionnons en faveur de l'ordre du jour « traditionnel ».

Nous sommes totalement favorables à la reprise du processus de négociation au sein de la Conférence cette année. Le Bélarus ne fixe aucune condition préalable à l'adoption du programme de travail de la Conférence ou à sa mise en œuvre.

Nous serons prêts à soutenir l'adoption d'un mandat de négociation sur toutes les questions fondamentales, telles que le désarmement nucléaire, les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou les garanties de sécurité négatives.

De notre point de vue national, notre priorité demeure l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Dans l'éventualité où la réalisation d'un « scénario de négociation optimiste » s'avérerait impossible, notre délégation sera disposée à appuyer l'adoption d'un programme de travail centré sur les discussions au sein de la Conférence.

Nous ne nous opposons pas au rétablissement, cette année, d'un groupe de travail informel chargé de trouver un accord sur le programme de travail de la Conférence.

Sur la base de l'analyse de l'ensemble des opinions qui ont été exprimées ces dernières années, nous pouvons affirmer que, dans cette assemblée, aucune délégation n'a exprimé une opposition de principe à l'ouverture d'un processus de négociation au sein de la Conférence. Cela signifie que la Conférence conserve le potentiel nécessaire à la reprise de ses travaux de fond et que nous devons continuer à chercher des solutions de compromis et à produire des résultats. Il est évident que nous devons nous consulter davantage – non seulement ici, à la Conférence du désarmement, mais aussi au sein d'autres instances. Dans ce cadre, le travail et les bons offices des cinq États dotés d'armes nucléaires revêtent une importance majeure puisqu'ils peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de progrès dans les relations internationales complexes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Je voudrais souligner encore une fois qu'à notre avis, la Conférence demeure le seul organe multilatéral de négociation dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements auquel les États clefs du monde entier participent. Nous ne devons pas oublier que la mission principale de notre Conférence est de défendre les intérêts de l'humanité tout entière en matière de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Michael Biontino, Représentant de l'Allemagne.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la fonction de premier Président de la Conférence du désarmement pour la session de 2014. Nous espérons que vous réussirez à nous guider dans notre tentative de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence – une impasse qui éclipse nos travaux depuis 1996. Mais les choses ont commencé à évoluer. Déjà lors de la session de l'année dernière, nous avons pu enregistrer des progrès. Nous voudrions adresser nos plus sincères remerciements aux Présidents sortants et au Secrétaire général de la Conférence du désarmement de l'époque, M. Kassym-Jomart Tokayev, qui a jeté les bases de ces progrès.

Je voudrais aussi déclarer que l'Allemagne accorde son soutien indéfectible au nouveau Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons instaurer avec lui une collaboration fructueuse.

Permettez-moi d'exprimer également la profonde gratitude de mon gouvernement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui nous a fait l'honneur de sa présence à la Conférence aujourd'hui. Nous y voyons un signe supplémentaire de son

engagement profond et continu en faveur de la Conférence ici à Genève et des questions de désarmement en général. En effet, pour sortir de l'impasse, nous devons explorer de nouvelles pistes et faire preuve d'ouverture d'esprit. L'Allemagne, pour sa part, a toujours plaidé en faveur d'un élargissement qui se fait attendre et d'une révision mesurée de ses méthodes de travail.

Monsieur le Président, à la lumière de la situation actuelle de la Conférence, nous sommes sûrs que vous, en collaboration avec les Ambassadeurs d'Italie, du Japon, du Kazakhstan et du Kenya, en tant que prochains présidents de la session de 2014, devrez assumer une grande responsabilité. Il est nécessaire d'adopter une approche globale afin d'accélérer les progrès en faveur de la création d'un programme de travail équilibré fondé sur le document CD/1864 et de l'ouverture des négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires conformément au mandat énoncé dans le document CD/1299. Permettez-moi de vous assurer du plein appui de ma délégation à la tâche importante et difficile qui est la vôtre.

Puisqu'il s'agit de la première séance de la session de cette année, permettez-moi d'en faire un bref tour d'horizon. L'année écoulée peut effectivement être considérée comme une année positive pour le désarmement. Il n'est possible de progresser que si nous ne renonçons pas trop vite.

Après quelque huit années de négociations difficiles, l'adoption du Traité sur le commerce des armes a constitué une avancée remarquable. Nous avons des raisons de croire que ce traité historique sera encore mieux accepté à l'avenir.

L'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques en septembre 2013 a finalement permis de trouver une solution pour faire face à la menace que représentent les armes chimiques dans ce pays. Toutefois, il est déplorable que ce progrès n'ait été accompli qu'après l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Il a également été prouvé que les traités de maîtrise des armements et de désarmement restent un élément fondamental du droit international humanitaire et de la politique de sécurité dans le monde d'aujourd'hui. L'interdiction totale des armes chimiques est une leçon pour l'avenir.

Les pourparlers fructueux du groupe formé par la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis avec l'Iran au sujet du programme nucléaire iranien ont abouti à une entente commune sur la manière de mettre en œuvre le Plan d'action conjoint de Genève de novembre dernier. Après plusieurs années de négociations difficiles, il a été possible de conclure un accord solide qui comprend des mesures vérifiables concernant le programme nucléaire iranien. Ici, à la Conférence du désarmement, nous avons pu faire quelques progrès, quoique limités.

Nous espérons de tout cœur que la création du Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solide quant au fond changera la dynamique de nos discussions en rendant le dialogue plus animé et plus transparent.

Cela dit, nous sommes tous conscients du fait que la phase préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) sera difficile. Nous espérons que des progrès pourront être réalisés en ce qui concerne les trois piliers du Traité. Le plan d'action du TNP nous fournit une feuille de route indispensable. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition présentée à Berlin par le Président Obama d'entamer des négociations avec la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions allant au-delà du nouveau Traité START. Nous continuons également d'appuyer les efforts du facilitateur pour préparer le terrain en vue de la Conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En 2014, nous devons être conscients que les changements dans le domaine du désarmement influenceront considérablement notre travail au sein de la Conférence du désarmement. En clair : la pertinence de la Conférence sera mise à l'épreuve.

En 2014, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un traité sur l'interdiction de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, entamera ses travaux. Nous attendons de ce groupe qu'il émette des recommandations de fond sur les aspects possibles d'un tel traité. Finalement, la Conférence devrait être en mesure d'intégrer ces recommandations dans ses travaux.

Par ailleurs, lors de sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a pris un certain nombre de décisions présentant un intérêt immédiat pour la Conférence. L'année 2014 sera une étape critique dans la phase préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015. L'avancement des travaux au sein de la Conférence du désarmement sera essentiel au succès de la conférence d'examen du TNP.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que 2014 sera également une année cruciale pour la Conférence du désarmement. Notre pertinence sera remise en cause si nous ne parvenons pas à trouver un accord sur les questions les plus urgentes dont nous sommes saisis.

Par conséquent, nous devrions – sans plus tarder et après avoir décidé de notre ordre du jour – commencer nos travaux au sein du Groupe de travail informel afin d'explorer toutes les possibilités de parvenir à élaborer un programme de travail. C'est pourquoi il est nécessaire que le mandat du groupe soit renouvelé dès que possible. Nous estimons que, pour le moment, le Groupe de travail informel représente l'approche la plus prometteuse pour surmonter notre incapacité à parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Deuxièmement, nous préconisons qu'à l'issue de la première série de discussions du Groupe de travail informel en 2013, un calendrier de travaux de fond soit adopté pour l'année 2014. Nous pensons que l'approche développée au sein du Groupe de travail informel constitue une base valable. Le calendrier des travaux de fond devrait prévoir, de façon équilibrée, l'espace et le temps nécessaires à des discussions de fond sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Cela ne peut pas remplacer les négociations dont nous avons besoin, mais cela doit nous permettre de préparer le terrain.

À la lumière de ce qui précède, je voulais souligner encore une fois la nécessité d'élaborer une approche cohérente pour 2014 afin d'accélérer encore les progrès vers l'adoption d'un programme de travail équilibré. Pour y parvenir, il est essentiel d'instaurer une collaboration entre tous les Présidents de la Conférence pour l'année à venir. Permettez-moi de vous assurer que la délégation allemande est prête à vous soutenir de toutes les manières possibles. Après tout, nous n'avons pas de temps à perdre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Canada, M^{me} Kelly Anderson.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de voir Israël accéder à la présidence de la Conférence du désarmement ; au nom du Gouvernement canadien, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Soyez certain que notre délégation vous apportera un soutien total afin de vous permettre de remplir au mieux les fonctions que la Conférence vous a confiées. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de s'être joint à nous aujourd'hui.

Israël est confronté au même défi que chaque nouveau président de la Conférence depuis la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : trouver les moyens les plus efficaces de redonner à cette Conférence le rôle qui lui a été confié en tant qu'unique organe multilatéral de désarmement nucléaire dans le monde. Le Canada ne doute pas qu'Israël fera tout ce qui est en son pouvoir pour tenter de définir les éléments d'un programme de travail susceptible d'aboutir à un consensus. Nous sommes toutefois pleinement conscients des difficultés qui pourraient vous empêcher de réussir dans cette entreprise.

Dans cette optique, nous apprécions grandement que le Secrétaire général mette l'accent sur la nécessité de faire en sorte que cet organe trouve un moyen positif d'aller de l'avant. Ce n'est pas la première fois que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous exhorte à reprendre les travaux de fond de cet organe. Il appartient maintenant à tous les États d'exercer la volonté politique nécessaire et de prendre sérieusement en considération les attentes et les intérêts supérieurs de la communauté internationale, parallèlement à nos propres intérêts nationaux, dans un authentique esprit de compromis et de consensus.

Le Canada souhaiterait voir des progrès sur les questions fondamentales identifiées, ainsi qu'un retour à la négociation de fond, à commencer par la négociation d'un traité

interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur un tel traité commenceront dans un avenir proche, et nous espérons que le Groupe sera en mesure d'apporter une modeste contribution à l'avancement des délibérations sur cette question. Elle ne remplacera toutefois pas ce qui est vraiment nécessaire : la négociation d'un traité à la Conférence du désarmement, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a demandé à maintes reprises.

Le Canada a eu le plaisir de se joindre au consensus de 2013 sur la création d'un groupe de travail informel de la Conférence. Nous avons espéré que le Groupe de travail informel offrirait à toutes les délégations, et non pas seulement au Président en exercice et aux cinq autres Présidents de la session, un moyen novateur d'assumer la responsabilité de la reprise des travaux de la Conférence. Malheureusement, cela n'a pas été possible en 2013, et tous les États n'ont pas abordé le Groupe de travail informel avec l'esprit de coopération requis et la volonté de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. Toutefois, le Groupe de travail informel n'a finalement pas eu suffisamment de temps pour travailler en 2013, et nous pensons que, si les efforts traditionnels visant à élaborer un programme de travail échouent à nouveau, il serait bon d'envisager le renouvellement de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice Patricia O'Brien.

M^{me} O'Brien (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, permettez-moi de profiter de ma prise de parole pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation souhaiterait saluer le travail que vous avez déjà accompli depuis votre entrée en fonctions, y compris, bien sûr, l'adoption de l'ordre du jour pour l'année 2014 dès ce matin. Soyez assuré de notre coopération.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Nous saluons également l'allocution prononcée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devant la Conférence, et nous partageons totalement sa déception face au constat que la Conférence n'a pas repris ses travaux de fond en 2013. Nous appuyons également l'exhortation qu'il nous a adressée, nous invitant à surmonter le cycle omniprésent du pessimisme et à aller de l'avant dans un esprit positif et constructif.

Je profite par ailleurs de mon intervention pour saluer le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, et l'assurer du soutien plein et entier de ma délégation. Je tiens en outre à exprimer la gratitude de ma délégation pour l'appui et l'assistance fournis par le Vice-Secrétaire général, M. Sareva, et son équipe tout au long de la présidence irlandaise.

Ma délégation tient à remercier à nouveau tous les membres de la Conférence pour la flexibilité et l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve lors de la finalisation du rapport annuel de la Conférence pour 2013 et de la résolution adoptée à ce sujet à l'Assemblée générale. La volonté d'explorer de nouveaux moyens de ramener la Conférence aux travaux vitaux et de fond dont elle a été chargée par la communauté internationale était évidente dans les travaux du Groupe de travail informel dirigé avec compétence par les Ambassadeurs Gallegos et Woolcott.

Au cours des consultations sur la résolution de l'Assemblée générale concernant le rapport annuel de la Conférence et du débat thématique sur le mécanisme de désarmement à la Première Commission, on s'est largement félicité du rôle vital que la Conférence a mené au cours de l'année écoulée : celui de la négociation d'instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement. La communauté internationale a également exprimé le désir commun que la Conférence renoue avec ce rôle capital.

Ma délégation est fermement convaincue qu'en agissant collectivement en tant que conférence, nous pouvons à nouveau nous montrer à la hauteur de la confiance placée dans la Conférence du désarmement lorsqu'il s'agit de se mettre à la table des négociations. Ma délégation a également la ferme conviction que, pour être à la hauteur de cette attente, chacun d'entre nous devra faire preuve de créativité et se montrer prêt à faire des concessions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Henk Cor van der Kwast.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi de saluer votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour cette année. Nous pensons qu'avec vous, nous sommes entre d'excellentes mains pour relever des défis qui promettent d'être difficiles. Permettez-moi donc de vous assurer que vous pouvez compter sur le plein appui de cette délégation.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son discours brillant et inspirant. Son message était clair et a été bien compris. La Conférence du désarmement ne peut pas se permettre de perdre une année de plus. Le monde exige davantage de progrès dans le domaine du désarmement multilatéral. Nous avons du pain sur la planche.

Comme le Secrétaire général l'a expliqué dans son discours à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement, l'Assemblée générale – dans sa toute première résolution – a fait du désarmement nucléaire un objectif majeur de l'Organisation des Nations Unies. Le désarmement général et complet demeure une priorité absolue. L'échec se paie au prix fort. Comme nous en débattons au Mexique, les conséquences humanitaires de l'incapacité de désarmer davantage sont trop lourdes. C'est à nous tous de faire progresser ce processus, et de faire en sorte que la Conférence du désarmement se remette au travail.

J'aimerais également profiter de ma prise de parole pour souhaiter la bienvenue à M. Michael Møller, notre nouveau Secrétaire général par intérim. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et sommes impatients de collaborer avec lui.

Nous nous associons à la déclaration de l'Union européenne, et souhaiterions formuler quelques remarques supplémentaires. Chaque année nouvelle apporte un espoir nouveau, l'espoir de voir se réaliser les projets que nous n'étions pas parvenus à concrétiser au cours de l'année précédente. Nous avons besoin de cet espoir, c'est notre moteur dans la recherche de nouvelles solutions à d'anciens problèmes. La nouvelle année s'annonce prometteuse avec l'accord conclu par le groupe formé par la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Iran sur le programme nucléaire iranien. En parlant d'espoir, nous émettons le souhait que cet accord jette les bases nécessaires à de nouveaux progrès.

Nous espérons que cette année, nous trouverons une solution pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. C'est un espoir ambitieux, je vous le concède. Mais nous considérons que les discussions importantes sont celles qui ont pour but de trouver une solution possible, et pas celles qui s'éternisent sur le fait que la Conférence du désarmement est au point mort. Nous voulons donc commencer sur une note positive. Comment pouvons-nous aller de l'avant ? Trouver aujourd'hui un accord sur un programme de travail est probablement un peu trop ambitieux. Cependant, il nous semble que nous avons l'obligation de continuer d'essayer, pour nous-mêmes, pour l'importance de notre travail, et pour le monde entier. Aussi sommes-nous favorables à ce que le Groupe de travail informel poursuive ses activités en 2014. Nous remercions les Ambassadeurs Gallegos et Woolcott pour le travail accompli jusqu'à présent. Le Groupe de travail informel s'est réuni à plusieurs reprises en 2013, et nous pensons qu'il est intéressant qu'il poursuive dans cette voie, afin de voir si nous pouvons nous mettre d'accord sur un programme de travail par le biais de négociations au sein de ce groupe de travail.

Nous avons terminé l'année 2013 avec un projet de calendrier d'activités mis au point par les six Présidents de la session. Ce calendrier ne nous séduit pas vraiment. Comme vous le savez, nous préférierions commencer par la négociation immédiate d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comme le Secrétaire général nous l'a demandé à plusieurs reprises. Nous estimons cependant qu'organiser notre travail selon un calendrier est une perspective qui mérite d'être envisagée sérieusement. Nous pensons qu'il pourrait être utile de nous répartir en groupes d'experts afin de débattre des questions

fondamentales à notre ordre du jour. Ces groupes seraient dirigés par des coordonnateurs nommés et auraient pour but de voir si des progrès sont possibles sur ces questions.

Le Groupe de travail informel et la mise au point d'un calendrier d'activités pourraient être les petits ruisseaux qui feront la grande rivière, et c'est précisément la tâche qu'on nous a confiée.

Le Secrétaire général nous a parlé tout à l'heure de chevaux bleus. Les chevaux qui sont sous le capot de cette Conférence sont grippés depuis un bon moment. Remettons-les sur pied afin qu'ils la propulsent vers l'avant, et qu'elle accomplisse de vrais progrès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la France, l'Ambassadeur Jean-Hugues Simon-Michel.

M. Simon-Michel (France) : Merci Monsieur le Président. Prenant la parole pour la première fois cette année, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous présenter chaleureusement mes vœux de plein succès, à vous-même et à la délégation d'Israël. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Michael Møller pour son accession aux fonctions de Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement.

La France s'associe naturellement à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'Union européenne. Comme la plupart des États membres, et comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies vient de nous le rappeler, la France souhaite voir la Conférence du désarmement sortir de la situation de blocage actuelle et remplir le mandat de négociation pour lequel elle a été créée.

Pour cela, nous devons tenir compte des acquis de ces dernières années. L'un de ces acquis essentiels est le document CD/1299 et le mandat qu'il contient. Un autre acquis fondamental est le document CD/1864 qui demeure une référence incontournable. Nous devons tout faire pour aller de l'avant. Revenir sur ces acquis serait un pas en arrière.

L'année 2013 a vu la mise en place d'un Groupe de travail informel de la Conférence du désarmement. Les négociations menées au sein de ce groupe ont démontré la volonté des États membres de rechercher un consensus sur un programme de travail permettant de dépasser le blocage actuel de notre instance. Il s'agit d'une évolution extrêmement positive.

Concernant l'avenir de nos travaux, le début de la session 2014 me donne l'occasion de souligner les sujets qui seront prioritaires pour la France cette année. La négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, plus connu sous son acronyme anglais de FMCT, est un engagement ancien de la communauté internationale et, comme vous le savez, c'est la priorité pour la France et pour l'ensemble des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit, en effet, de la mise en œuvre de la mesure n° 15 du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui nous fixe cette priorité pleinement cohérente avec le document CD/1864, dernier programme de travail adopté en 2009 par la Conférence du désarmement sous la présidence de l'Algérie. Le lancement de cette négociation, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient, constituera la prochaine étape logique en matière de désarmement nucléaire.

Après avoir limité l'amélioration qualitative des armes en interdisant les essais nucléaires, il nous revient aujourd'hui d'en limiter l'amélioration quantitative, en travaillant sur la matière première des armes que sont les matières fissiles. Sur le volet du désarmement nucléaire, l'essentiel pour nous est d'agir de manière concrète et progressive, sans nous disperser en poursuivant des objectifs sans doute estimables, mais peu réalistes.

La résolution prévoyant la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires (FMCT), résolution adoptée à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été adoptée avec le soutien de 166 États, montrant ainsi le fort engagement de la communauté internationale en faveur de cette initiative. Sans attendre le lancement d'une négociation à la Conférence du désarmement, la France a cessé la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et a démantelé ses installations de production sur les sites de Pierrelatte et Marcoule dans des conditions de transparence et d'irréversibilité sans équivalent. Des représentants des États membres de la Conférence du désarmement ont pu visiter ce chantier de démantèlement en 2008 et en 2009.

La France participera donc activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, mais, comme le souligne la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, il reste nécessaire que la Conférence du désarmement s'accorde sur un programme de travail incluant le commencement immédiat de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

Naturellement, l'année 2014 sera aussi une année riche dans les autres instances du désarmement. Permettez-moi, à cet égard, de souligner deux enjeux majeurs pour la France. Le premier est lié à la dernière Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Cette réunion, est en effet convenue, à l'initiative de la France, d'adopter un mandat sur la question des systèmes d'armes létaux autonomes. La réunion informelle d'experts, qui se tiendra du 13 au 16 mai, permettra d'approfondir et de clarifier notre compréhension de ce sujet sur les plans technique, juridique, éthique et opérationnel. Cette décision montre que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques reste un organe pertinent et unique pour traiter des problématiques émergentes.

Enfin, après le succès qu'a représenté l'adoption du Traité sur le commerce des armes en 2013, la France souhaite que 2014 marque l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de cet instrument. Le Traité sur le commerce des armes est le premier grand traité universel du XXI^e siècle dans le domaine de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements. Il s'agit donc d'un texte qui fera date. Je suis heureux, à ce titre, d'annoncer que le Président de la République française a promulgué, le 23 décembre dernier, la loi autorisant la France à ratifier le Traité sur le commerce des armes. Le dépôt de l'instrument de ratification français interviendra dès que les conditions juridiques seront réunies au niveau de l'Union européenne.

Monsieur le Président, vous avez la tâche difficile de préparer et de nous proposer un programme de travail. Je mesure à quel point l'exercice est complexe. Plus que jamais, il y a urgence à ce que la Conférence du désarmement renoue avec son mandat initial. Je sais que vous ne ménagerez pas vos efforts pour parvenir à un programme de travail et permettre à la Conférence du désarmement de sortir de la situation regrettable dans laquelle elle se trouve depuis trop longtemps. Je tiens à vous témoigner toute ma confiance et à vous assurer de tout l'appui de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais maintenant laisser la parole au Secrétariat, qui voudrait faire quelques observations.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Plus que des observations, j'aimerais simplement partager quelques informations relatives à la documentation. Vous êtes saisi ce matin de la documentation suivante : le projet d'ordre du jour, qui figure dans le document CD/WP. 578 ; et la note du Président, qui figure dans le document CD/WP.577, publiée en anglais seulement, et qui contient les demandes de participation d'États non membres aux travaux de la session de 2014. Nous vous avons également remis aujourd'hui un exemplaire de la publication du Bureau des affaires de désarmement intitulée « Programmes financés au moyen de contributions volontaires, 2010-2013 ».

Je voudrais vous rappeler que vous devez vérifier les casiers, dans lesquels vous trouverez des documents supplémentaires, si ce n'est déjà fait. Parmi les documents supplémentaires qui ont déjà été distribués figurent le document CD/INF.66 – en anglais seulement – et la lettre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence, publiée sous la cote CD/1964. Tous ces documents ont été déposés dans vos casiers, merci de les vérifier régulièrement, car certains débordent.

Le Président (*parle en anglais*) : Ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le 28 janvier 2014.

La séance est levée à 12 h 15.